

Port Gauthier

PORT-GAUTHIER N° P (Projet)

C'est dans le cadre du projet d'étude de la délimitation de 1971 qu'on a signalé la délimitation de cette forêt. La superficie à délimiter était estimée à 2.700 ha. Elle était proposée au classement pour la première fois.

La localisation précise de cette forêt avait posé des problèmes lors des enquêtes démo-foncieres pour la simple raison que pendant les missions de reconnaissance, les Cartes disponibles la situaient non loin de la scierie de Port-Gauthier à côté du village d'Ebonou.

C'est lors des enquêtes proprement dites qu'on a pu situer l'emplacement réel de la forêt à cinq kilomètres de la ville de Fresco grâce aux agents des services des Eaux et Forêts de Fresco. Elle avait été délimitée en 1973 lors du projet de délimitation.

L'étude du BDPA ORSTOM de 1975 a retenu le classement de 2.700 ha délimités.

Il n'existe à ce jour aucune carte, aucun procès verbal de délimitation encore moins un arrêté de classement. Un croquis réalisé par la DCGTx avant le tracé de la route côtière a permis une meilleure reconnaissance, ce qui a favorisé les travaux de terrain qui ont abouti à l'établissement de la carte d'occupation de la forêt de Port-Gauthier. Il faut préciser que les limites nord tracées par la Sodefor en 1973 ont été rafraichies en 1989 et l'ensemble des bornes et la plaque indiquant l'existence de la forêt classée ont été retrouvées lors des enquêtes démo-foncieres de 1991.

... / ...

Lors des études démo-foncières, les limites de la zone prospectée sont les suivantes : au nord de la route côtière on a conservé les limites abornées par la Sodefor en 1973. Au sud de la côtière ; on a à l'Ouest, la route côtière jusqu'au village de Zégban, l'ancienne route de Fresco, et le fleuve bolo ; à l'Est, la côtière, la rivière Niouniourou ; et au Sud la mer. Cette délimitation présente l'avantage d'avoir comme limite des repères naturels faciles à reconnaître aussi bien par la population riveraine que par les agents de contrôle.

Les études pour le futur classement devaient s'orienter dans cette voie pour mieux apprécier les avantages certains à tirer de ce type de découpage.

La superficie enquêtée de la forêt est de 10.694 ha. 5,1 % de cette superficie est cultivée. Il faut signaler qu'après l'opération de déguerpissement de 1988 la moitié des exploitations a été abandonnée malgré l'absence presque totale des agents de surveillance.

L'arrêté collectif N° 33/MINAGRA du 13 Février 1992, confiant à la Sodefor la gestion des forêts classées du Domaine forestier de l'Etat inclut ce massif.

Les résultats de l'étude du bilan forêt sur cette forêt sont les suivants : 52 % en forêt, 30 % en mosaïque forêt-culture et 18 % en mosaïque culture-forêt.